DELIBERATION N° 16

Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Dieppe au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Seine-Maritime au titre de l'année 2013

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :31
Nombre de votants :39

LE 25 OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 17 octobre et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane (pour la question n° 4), M. LEFEBVRE François (de la question n° 3 à la question n° 27), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 8), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel (de la question n° 5 à la question n° 27), M. MENARD Joël (de la question n° 1 à la question n ° 8), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 4), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et de la question n° 5 à la question n° 27), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 9 à la question n° 27), Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à la question n° 4), M. MENARD Joël (de la question n° 9 à la question n° 27), Mme GILLET Christelle (de la question n° 5 à la question n° 27), Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 5 à la question n° 27).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. LECANU Lucien à Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 5 à la question n° 27), M. LEFEBVRE François à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (de la question n° 9 à la question n° 27), Mme MELE Claire à Mme COTTARD Françoise, M. DUTHUIT Michel à Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 4), M. MENARD Joël à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 9 à la question n° 27), Mme GILLET Christelle à Mme LEGRAS Liliane (de la question n° 5 à la question n° 27), Mme SANOKO Barkissa à M. BREBION Bernard (de la question n° 5 à la question n° 27).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe adhérente au C.AUE, depuis l'année 2010, souhaite renouveler son adhésion au titre de l'année 2013.

Une convention en date du 25 janvier 2011, d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction et résiliable à tout moment par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois, permet à la Ville de Dieppe de bénéficier de la part du C.A.U.E. d'aide de services aussi bien en termes de réglementation que d'aboutissement de dossiers d'urbanisme parfois complexes impliquant un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique, un accompagnement dans la durée, tout en conservant une neutralité d'approche des dossiers.

Parmi ces aides, il peut être cité le conseil architectural auprès des particuliers dans le cadre de leur projet de construction immobilière ou encore l'apport de conseils et de compétences d'une équipe pluridisciplinaire formée d'architectes, d'urbanistes, de conseillers info-énergie, de paysagistes, de techniciens forestiers et d'un accès à un fonds documentaire complet.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2013, du fait de la convention de services qui est intervenue, le 25 janvier 2011, entre le Ville de Dieppe et le C.A.U.E. et pour une durée de trois ans, fera l'objet d'un abattement de 50 % soit la somme de 1 836,00 € calculée sur la base suivante :

0,109 € * par nombre d'habitants (Ville de Dieppe = 33 688), soit 3 672,00 € - 50 % soit 1 836,00 €

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

- la convention intervenue entre la Ville de Dieppe et le C.A.U.E datée du 25 janvier 2011,

- le procès-verbal de l'assemblée générale du C.A.U.E du mois de mai 2012,

Considérant :

- l'intérêt pour la Ville de Dieppe de renouveler son adhésion auprès du C.A.U.E., pour l'année 2013, au regard de sa mission d'intérêt général d'accompagnement des collectivités.

- l'avis de la commission n° 6 du 16 octobre 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Dieppe au C.A.U.E. au titre de l'année 2013 et le règlement des cotisations correspondantes.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire